

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Ordonnance de police - Elections locales du 13 octobre 2024.

Séance du Conseil communal du : 24 juin 2024

1. Exposé du dossier

Ordonnance de police - Affichage électoral et propagande électorale.

Prises de mesures afin de garantir la tranquillité et la propreté durant la campagne électorale.

2. Proposition de décision

Décide les mesures ci-reprises

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Arrêté pris par le Gouverneur de la Province en date du 07/06/24

4. Informations budgétaires

5. Subvention

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Thiran Isabelle

Téléphone : 081/420212

Courriel : isabelle.thiran@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Situations de caisse aux 31/01/2024 – 29/02/2024 – 31/03/2024

Séance du Conseil communal du : 24/06/2024

1. Exposé du dossier

L'article L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dispose :

Art. L1124-42. §1er. Le collège communal, ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin, vérifie l'encaisse du directeur financier au moins une fois par trimestre, et établit un procès-verbal de la vérification, qui mentionne ses observations et celles formulées par le directeur financier; il est signé par le directeur financier et les membres du collège qui y ont procédé.

Le collège communal communique le procès-verbal au conseil communal.

Les situations de caisse ont été vérifiées en séance du Collège du 29/05/2024.

Les PV des situations de caisse sont communiqués au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Le Conseil communal prend connaissance conformément à l'article L1124-42, §1er, alinéa 2, de la délibération du Collège communal du 26 avril 2023 tenant lieu de procès-verbal de vérification de l'encaisse communale présentée par la Directrice financière, aux 31/01/2024 – 29/02/2024 – 31/03/2024.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations et situations de caisse aux 31/01/2024 – 29/02/2024 – 31/03/2024, accompagnés des PV et des pièces justificatives

4. Informations budgétaires

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS – Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024
Séance du Conseil communal du : 24 juin 2024

1. Exposé du dossier

Le CPAS a voté sa première modification budgétaire de l'exercice 2024 lors du Conseil de l'Action sociale du 13 mai 2024. La part communale n'est pas modifiée.

2. Proposition de décision

1. Approuver la modification budgétaire du CPAS, tant au service ordinaire qu'à l'extraordinaire

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- MB 1/2024 du CPAS

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS – Prise de connaissance du compte de l'exercice 2023
Séance du Conseil communal du : 24 juin 2024

1. Exposé du dossier

Le compte 2023 du CPAS a été arrêté par le Conseil de l'Action sociale du 13 mai 2024. La part communale n'est pas modifiée.

2. Proposition de décision

1. Arrêter les comptes annuels pour l'exercice 2023 du CPAS
2. Notifier la décision du CPAS

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Compte 2023 du CPAS

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Redevance communale relative à l'organisation des activités de natation dans le cadre du cours de gymnastique – Année scolaire 2024/2025

Séance du Conseil communal du : 24 juin 2024

1. Exposé du dossier

Suite à l'augmentation du tarif horaire de la piscine du Collège de Godinne dont la Commune est tributaire, il importe de modifier le règlement redevance y relatif.

De ce fait, la redevance demandée aux parents des élèves est augmentée, pour passer de 3,00 € à 3,50 €.

2. Proposition de décision

Arrête le règlement révisé et modifié

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- L'avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse

4. Informations budgétaires

Impact : Recette

Article budgétaire : 722/161-08

Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith

Téléphone : 081/39.60.74

Courriel : edith.minet@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : F.E. Lesve – 2023 - Compte
Séance du Conseil communal du : 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église de Lesve a été arrêté par le Conseil de Fabrique en du 08 mars 2024. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2023 de la Fabrique d'église de Lesve
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lesve – 2023 – Compte
- F.E. Lesve – 2023 – Compte – Approbation Évêché
- F.E. Lesve – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Reconnaissance des sentiers i12 et i19 comme sentiers publics
Séance du Conseil communal du : 24 juin 2024

1. Exposé du dossier

Les sentiers i12 et i19 du bois des Acremonts sont destinés à être ouverts au public. Suite aux informations reçues de différentes instances. Le Collège communal désire mettre en œuvre la procédure de reconnaissance desdits sentiers comme sentiers publics.

2. Proposition de décision

Charger le Collège communal d'instruire un dossier de création de voirie pour les sentiers i12 et i19 dans le bois de Acremonts à Lustin en application du décret relatif à la voirie communale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Sinistre Proxifuel du 1er mars 2018 au centre sportif de la Hulle-Autorisation donnée au Collège communal d'ester en justice en demandant

Séance du Conseil communal du : 24 juin 2024

1. Exposé du dossier

Un sinistre est survenu le 1er mars 2018 consistant en un débordement de mazout au centre sportif de la Hulle.

Ce sinistre est dû à la négligence du chauffeur-livreur de Proxifuel – Total, fournisseur de mazout de la commune en 2018.

La commune tarde à être indemnisée de la totalité de son dommage en raison des attermolements causés par les experts.

Pour avancer dans les revendications légitimes de la Commune, nous n'avons pas d'autres choix que de diligenter une procédure judiciaire.

2. Proposition de décision

Autoriser le Collège communal à entamer une action judiciaire en demandant à l'encontre de

1. Proxifuel – Total et/ou son assureur, fournisseur de mazout de la commune en 2018

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Autorisation d'ester en justice accompagnée d'une première estimation de la moins-value patrimoniale, non retenue par Proxifuel et son assureur.

4. Informations budgétaires

Honoraires d'avocat en fonction des prestations et frais de procédure à prévoir.

5. Subvention

·Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : De Ketelaere Serge
Téléphone : 081 420 239
Courriel : serge.deketelaere@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : « École communale maternelle de Lustin - Isolation du plancher des combles et installation d'un système de ventilation double flux » - projet n°3P/832 ou 20210063 - Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation.
Séance du Conseil communal du 24 juin 2024.

1. Exposé du dossier

Ce dossier concerne le lancement du marché public de travaux ayant trait à l'isolation du plancher des combles et à l'installation d'un système de ventilation double flux à l'école communale maternelle de Lustin afin d'améliorer les performances énergétiques de ce bâtiments public. Il s'agit donc d'approuver les conditions, l'estimation et le mode de passation de ce marché public de travaux.

2. Proposition de décision

Art.1^{er} : D'approuver le cahier des charges n°3P/832 ainsi que ses annexes et le montant estimé du marché intitulé "École communale maternelle de Lustin - Isolation du plancher des combles et installation d'un système de ventilation double flux", établis par l'auteur de projet, Mme Emeline Espalard en collaboration avec le service marchés publics (Mme Alexandra Piette). Les conditions sont fixées par le cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 125.000€ HTVA ou 132.500€ TVAC (6% TVA).

Art.2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- projet de délibération du Conseil communal du 24 juin 2024,
- l'avis de la Directrice financière,
- les documents du marché (Cahier des charges, annexe technique et rapport de stabilité),
- Deux délibérations du Collège communal,
- Un courrier du SPW daté du 22 septembre 2023.

4. Informations budgétaires

Impact : 125.000€ HTVA ou 132.500€ TVAC (6% TVA).

Article budgétaire : budget extraordinaire 2024, à l'article n°7224/724-60 (projet n°20210063).

Avis de légalité de la Directrice financière n° 39/2024 remis le 06 juin 2024.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : SPW (Ureba exceptionnel PWI)

Montant : 50.981,76 €.

6. Gestionnaire du dossier

Auteur de projet	Gestionnaire service Marchés publics
Mme Emeline ESPALARD	Mme Alexandra PIETTE
081/42.02.49	081/42.02.42
emeline.espalard@profondeville.be	alexandra.piette@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Acquisition d'un tracteur agricole neuf pour l'équipe des espaces verts – projet n° 3P/834 ou n° 20240065 - Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation.
Séance du Conseil communal du 24 juin 2024.

1. Exposé du dossier

Ce dossier porte sur le lancement du marché public de fourniture pour l'acquisition d'un tracteur agricole neuf pour l'équipe des espaces verts. Il s'agit d'arrêter les conditions, le mode de passation et l'estimation du marché public.

2. Proposition de décision

Art. 1er : D'approuver le cahier des charges N° 3P/834 et le montant estimé du marché intitulé "Acquisition d'un tracteur agricole neuf pour l'équipe des espaces verts", établis par l'auteur de projet, M. Raphaël De Snerck (le suivi d'exécution sera réalisé par M. Christophe Demanet), en collaboration avec le service marchés publics (Mme Alexandra Piette). Les conditions sont fixées par le cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 99.173,5 €HTVA ou 120.000€ TVAC (21% TVA).

Art.2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art.3 : De charger le Collège communal du suivi de l'exécution de ce marché public de fourniture.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Le projet de délibération du Conseil communal du 24 juin 2024,
- l'avis de la Directrice financière,
- les documents du marché public (Cahier des charges).

4. Informations budgétaires

Impact : 99.173,5 €HTVA ou 120.000€ TVAC (21% TVA).

Article budgétaire : Budget extraordinaire 2024, à l'article n° n° 421/743-98 (projet n° 20240026).

Avis de légalité de la Directrice financière n°44/2024 remis le 06 juin 2024.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Auteur de projet	Gestionnaire service Marchés publics
M. Christophe DEMANET	Mme Alexandra PIETTE
081/39.60.85	081/42.02.42
christophe.demanet@profondeville.be	alexandra.piette@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Acquisition d'une camionnette neuve pour l'équipe des espaces verts – projet n° 3P/833 ou n° 20240025 - Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation.
Séance du Conseil communal du 24 juin 2024.

1. Exposé du dossier

Ce dossier porte sur le lancement du marché public de fourniture pour l'acquisition d'une camionnette neuve pour l'équipe des espaces verts. Il s'agit d'arrêter les conditions, le mode de passation et l'estimation du marché public.

2. Proposition de décision

Art. 1^{er} : D'approuver le cahier des charges N° 3P/833 et le montant estimé du marché intitulé "Acquisition d'une camionnette neuve pour l'équipe des espaces verts", établis par l'auteur de projet, M. Christophe Demanet, en collaboration avec le service marchés publics (Mme Alexandra Piette). Les conditions sont fixées par le cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 57.851,24€ HTVA ou 70.000€ TVAC (21 % TVA).

Art.2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art.3 : De charger le Collège communal du suivi de l'exécution de ce marché public de fourniture.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Le projet de délibération du Conseil communal du 24 juin 2024,
- l'avis de la Directrice financière,
- les documents du marché public (Cahier des charges).

4. Informations budgétaires

Impact : 57.851,24€ HTVA ou 70.000€ TVAC (21 % TVA)

Article budgétaire : Budget extraordinaire 2024, à l'article n° n° 421/743-52 (projet n° 20240025).

Avis de légalité de la Directrice financière n°41/2024 remis le 06 juin 2024.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Auteur de projet	Gestionnaire service Marchés publics
M. Christophe DEMANET	Mme Alexandra PIETTE
081/39.60.85	081/42.02.42
christophe.demanet@profondeville.be	alexandra.piette@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

**Objet : Réfection de la rue des Fonds à Lustin (partie haute) – projet n° 2M23-101 ou n°3P/828 ou n°20210073 - Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation.
Séance du Conseil communal du 24 juin 2024.**

1. Exposé du dossier

Ce dossier porte sur le lancement du marché public de travaux concernant la rue des Fonds à Lustin - partie haute, soit plus précisément la section comprise entre les carrefours formés par les rues des Fonds/rue Pré Baudot et les rues des Fonds/rue Bois D'arche. Il s'agit d'arrêter les conditions, le mode de passation et l'estimation du marché public.

2. Proposition de décision

Art.1^{er} : D'approuver le cahier des charges n°2M23-101 ou 3P/828 et le montant estimé du marché intitulé "Réfection de la rue des Fonds à Lustin (partie haute)", établis par l'auteur de projet, C2project. Les conditions sont fixées par le cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 758.042,49€ HTVA ou 917.231,42€ TVAC (21% TVA).

Art.2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Art.3 : De charger le Collège communal du suivi de l'exécution de ce dossier.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Le projet de délibération du Conseil communal du 24 juin 2024,
- l'avis de la Directrice financière,
- les documents du marché public (Cahier des charges, plans, métré et annexes diverses).

4. Informations budgétaires

Impact : 758.042,49€ HTVA ou 917.231,42€ TVAC (21% TVA).

Article budgétaire : Budget extraordinaire 2024, à l'article n°421/735-60/2023 (projet n°20210073).

Avis de légalité de la Directrice financière n°38/2024 remis le 06 juin 2024.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Auteur de projet	Gestionnaire service Marchés publics
M. Nicolas Banken	Mme Alexandra PIETTE
(0)2 318 81 26	081/42.02.42
Nicolas@c2project.be	alexandra.piette@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Marchés publics : PNSPP - Budget Extraordinaire - Accord-cadre – Marché stock avec attribution à cascade pour l'achat d'outillage pour la commune de Profondeville 2024-2028 - projet n° 3P/825 - Présentation du Dossier au Conseil du 24/06/2024

1. Exposé du dossier

Dans le cadre du marché en question, l'accord-cadre pour l'achat d'outillage destiné à la commune de Profondeville sera structuré de manière à prévoir une commande plus importante la première année, suivie de montants moins importants pour les années suivantes, conformément aux besoins prévus.

De plus, le CCH du marché sera élaboré en tenant compte de la réalisation d'une première commande principale, couvrant les besoins en outillage pour l'année 2024.

À partir de la deuxième année, les besoins futurs en outillage ne sont pas encore déterminés. Par conséquent, il est envisagé de pouvoir commander les outillages futurs en se basant sur le catalogue des produits fournis par les soumissionnaires ayant remporté le marché de la première année.

L'attribution des commandes se fera selon la procédure d'attribution en cascade.

Le catalogue, de préférence disponible en ligne, sera le catalogue officiel mis à disposition du soumissionnaire, le même utilisé lors de la remise des offres pour participer au marché.

Une remise officielle sera prévue sur ce catalogue dès le principe du marché.

2. Proposition de décision

Art 1er : D'approuver le cahier des charges N° 3P/825 et le montant estimé du marché "Accord-cadre – Marché stock avec attribution à cascade pour l'achat d'outillage pour la commune de Profondeville 2024-2028", établis établi par Olivier Vandekerckhove, agent technique service travaux, en collaboration avec le service marchés publics, Barbara Lupattelli. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.874,15 € hors TVA ou 100.266,80€, 21% TVA comprise.

Art 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art 3 : De charger le Collège communal du suivi de l'exécution de ce marché public de fourniture.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Le projet de de délibération du Conseil communal du 24 juin 2024 ;
- L'avis de la Directrice financière,
- Les documents du marché public (Cahier de charge).

4. Informations budgétaires

Impact : euros 18.598,05 H.T.V.A. euros par an soit 82.874,15 H.V.A. pour 4 ans.

Article budgétaire : Budget extraordinaire de l'exercice 2024 à l'article 421/744-51, n° projet 20240029 ; Les crédits nécessaires aux reconductions seront inscrits au service extraordinaire de l'année correspondante

Avis de légalité de la Directrice financière : n°42/2024 remis le 06/06/2024.

5. Gestionnaire du dossier

Auteur de projet :	Gestionnaire service marchés publics :
Monsieur Olivier Vandekerckhove	Madame Lupattelli Barbara
Téléphone : 081/39.60.87	Téléphone : 081/42 01 41
E-mail : olivier.vandekerckhove@profondeville.be	E-mail : barbara.lupattelli@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Marché stock avec attribution en cascade : Fourniture de matériel de cuisine collective pour les cantines scolaires de la commune de Profondeville
Séance du Conseil communal du :24/06/2024

1. Exposé du dossier

Le présent marché consiste en la fourniture (avec livraison) de matériel de cuisine collective pour les cantines scolaires de la commune de Profondeville. Les équipements requis sont répertoriés dans l'inventaire joint en annexe au présent cahier des charges. Le soumissionnaire doit soumettre une offre pour tous les articles inclus dans ledit inventaire.

2. Proposition de décision

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 3P/835 et le montant estimé du marché "*Marché stock avec attribution en cascade : Fourniture de matériel de cuisine collective pour les cantines scolaires de la commune de Profondeville*", établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 79.279,56 € hors TVA ou 95.928,28 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au pour la première année est inscrit pour une partie au budget ordinaire de l'exercice 2024, à l'article 722/124-02 et une partie est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, à l'article n°722/744-51 (projet 2024-0043) .

Article 4 : De joindre la présente au dossier pour suite voulue.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

1. -les documents du marché public (Cahier des charges
2. L'avis de la Directrice financière
3. Le projet de délibération du Conseil communal du 24/06/2024.

4. Informations budgétaires

Impact 79.279,56 euros H.T.V.A., ou 95.928,28 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : Ordinaire n°722/124-02, extraordinaire 722/744-51 (proj 2024-0043).

Avis de légalité de la Directrice financière n°47/20224 du 10/06/2024.

5. Subvention

/

Pouvoir subsidiant : /

Montant:/

6. Gestionnaire du dossier

Auteur de projet	Gestionnaire service Marchés publics
Mme Laurence GILSON	Mme Barbara LUPATTELLI
081/39.60.	081/42.02.41
alimentation.durable@profondeville.be	barbaralupattelliprofondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décision quant à la mise au rebut et la mise en vente d'un fourgon Peugeot Expert immatriculé DUV414

Séance du Conseil communal du : 24/06/2024

1. Exposé du dossier

Décision quant à la mise au rebut et la mise en vente d'un fourgon Peugeot Expert immatriculé DUV414

2. Proposition de décision

DECIDE

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : de photos, des références techniques du véhicule

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Nancy Devaleriola

Téléphone : 081/42 02 44

Courriel : nancy.devaleriola@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décision quant à la mise au rebut et la mise en vente d'une camionnette Mercedes Sprinter immatriculée 1KPU822

Séance du Conseil communal du : 24/06/2024

1. Exposé du dossier

Décision quant à la mise au rebut et la mise en vente d'une camionnette Mercedes Sprinter immatriculée 1KPU822

2. Proposition de décision

DECIDE

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : de photos, des références techniques du véhicule

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Nancy Devaleriola

Téléphone : 081/42 02 44

Courriel : nancy.devaleriola@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Mise à disposition du domaine routier Régional - Infrabel
Séance du Conseil communal du : 24/06/2024

1. Exposé du dossier

Dans le cadre d'un projet d'installation de boxes vélos sécurisés au niveau de six sites situés sur l'entité, deux sites ne sont pas sur le domaine communal. Un site est situé sur le domaine de la SNCB (gare de Lustin) et l'autre sur le domaine des Voies Hydrauliques (Ch. de Namur). Pour les boxes situés sur le parking de la gare de Lustin, une convention d'occupation doit être établie entre la SNCB et la commune. Pour les boxes situés Ch. de Namur, un formulaire de demande d'occupation du domaine public doit être envoyé auprès des Voies Hydrauliques.

2. Proposition de décision

Approbation de la convention entre la commune et la SNCB pour l'installation de boxes vélos sécurisés sur le parking de la gare de Lustin.

Accord pour l'envoi du formulaire de demande d'occupation du domaine public auprès des Voies Hydrauliques pour l'installation des boxes vélos sécurisés sur la Ch. de Namur (au niveau de l'arrêt de bus située au croisement avec la rue Gémenne).

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération Conseil ;
- Délibération du Collège du 013/12/2023, du 14/02/2024 et du 05/06/2024 ;
- Convention de mise à disposition du domaine public de la SNCB ;
- Formulaire de demande pour l'occupation du domaine public Régional (Voies Hydrauliques) ;

4. Informations budgétaires

Pas d'incidence budgétaire.

5. Subvention

/

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Espalard Emeline

Téléphone : 081/39.60.78

Courriel : emeline.espalard@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du 24 juin 2024

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.

Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Guilbaud Valentine

Téléphone : 081.42.02.21

Courriel : valentine.guilbaud@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Admission à la pension de retraite anticipée en date du 01.02.2025 – Employée d'administration statutaire.

Séance du Conseil communal du : 24 juin 2024

1. Exposé du dossier

Madame *** ***, employée d'administration au sein de notre Administration depuis le 01.02.2000 et nommée définitivement en date du 01.03.2004, souhaite faire valoir son droit d'être admise à la pension de retraite anticipée en date du 01.02.2025, puisque l'intéressée sera, à cette date, dans les conditions d'âge et de carrière.

2. Proposition de décision

Prise d'acte que Madame *** ***, employée d'administration statutaire, est dans les conditions pour être admise à la pension de retraite anticipée en date du 01.02.2025, puisqu'elle remplit à cette date, les conditions d'âge et de durée de carrière.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte :

- Courrier SF des Pensions adressé à l'Administration communale de Profondeville (03.04.2024) – Date souhaitée de la pension de retraite.
- Courrier de Madame *** *** adressé à l'Administration communale de Profondeville (29.04.2024) - Prise de cours de la pension de retraite anticipée.
- Délibération du Collège du 08.05.2024 : Admission à la pension de retraite anticipée en date du 01.02.2025 - Madame *** *** - Employée d'administration statutaire - Inscription du point à l'ordre du jour du Conseil de juin 2024

4. Informations budgétaires

Versement de cotisations au Fonds de pension solidarisé assurant le paiement des pensions des agents nommés arrivés à la retraite (cotisations personnelles/ cotisations patronales de base et cotisation de responsabilisation individuelle).

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Admission à la pension de retraite anticipée en date du 01.01.2025 – Ouvrier contractuel subsidé

Séance du Conseil communal du : 24 juin 2024

1. Exposé du dossier

Monsieur*** ***, ouvrier contractuel subsidé au sein de notre Administration depuis le 01.08.2009 souhaite faire valoir son droit d'être admis à la pension de retraite anticipée en date du 01.01.2025, puisque l'intéressé sera, à cette date, dans les conditions d'âge et de carrière.

2. Proposition de décision

Prise d'acte que Monsieur *** ***, ouvrier contractuel subsidé, est dans les conditions pour être admis à la pension de retraite anticipée en date du 01.01.2025, puisqu'il remplit à cette date, les conditions d'âge et de durée de carrière.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte :

- Le Mail de Monsieur*** *** adressé à l'Administration communale de Profondeville (03.06.2024) - Prise de cours de la pension de retraite anticipée.
- Le courrier du Service Fédéral des Pensions (29.05.2024) - Date souhaitée de la pension de retraite.
- Délibération du Collège du 12.05.2024 : Admission à la pension de retraite anticipée en date du 01.01.2025 - Monsieur *** *** - ouvrier contractuel subsidé - Inscription du point à l'ordre du jour du Conseil de juin 2024

4. Informations budgétaires

Pension complémentaire constituée par la mise en place, au 01.01.2022, d'un second pilier de pension pour les agents contractuels de l'Administration communale de Profondeville avec bénéfice d'une réduction de la cotisation de responsabilisation.

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : « Désignation agent PLANU".
Séance du Conseil communal du : 24 juin 2024

1. Exposé du dossier

Désignation d'un nouvel agent responsable de la planification d'urgence.

2. Proposition de décision

- Désignation de l'agent pour 5 ans
- De transmettre la présente décision à Monsieur le Gouverneur de Province ainsi qu'à Madame Devaleriola.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Du projet de délibération

4. Informations budgétaires

5. Subvention

6. Gestionnaire du dossier

-

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : « Prolongation de mise à disposition de l'horticulteur du CPAS »

Séance du Conseil communal du : 24 juin 2024

1. Exposé du dossier

Prolongation de la mise à disposition par l'administration Communal d'un horticulteur à 1/5 temps

2. Proposition de décision

- De marquer un accord sur la prolongation de la mise à disposition d'Antoine Bouché, Horticulteur au CPAS, à raison d'1/5 temps hebdomadaire, pour la période du 01.09.2024 au 31.08.2025. Art. 2 - -
- De communiquer la présente délibération au CPAS pour suites utiles et de les charger, à cet effet, de suivre les dispositions prescrites à l'article 32 de la loi du 24.07.1987 sur le travail temporaire, intérimaire et la mise à disposition de travailleurs à la disposition d'utilisateurs.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Projet de délibération
- Délibération de la proposition du collège
- Avis de légalité de la Directrice financière

4. Informations budgétaires

765/445-01 BI 2024 Dépense 7.000,00
765/445-01 BI 2025 Dépense 7.350,00
765/445-01 BI 2026 Dépense (=>31/08/2024) 5.145,00
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Desdemoustier, Julie
Téléphone : 081396080
Courriel : julie.desdemoustier@profondeville.be